Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251124-2025_158AR-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	23

Vote
Pour : 21 Contre : 2 Abstention : 0

Date de la convocation
10 novembre 2025

N° de la délibération
2025-158

L'an 2025, le 17 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 10 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 10 novembre 2025.

Présents (22) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole

et MM : AUFFRET Ludovic, BERNARD Joseph, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (1) : BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves

Absents (6) : BRIAND Philippe, CADIOU Alain, CLAUDE Mickael, LE GUERN Isabelle, YVINEC Jérôme, ZAIED Martine.

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : THOMAS Pierre-Yves

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 21 novembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 21 novembre 2025

Tarifs eau et assainissement collectif – Part collectivité ou surtaxe 2026

Rapporteur : J. MAZEAS

La facture d'eau et d'assainissement collectif comprend différents éléments :
-une part revenant au fermier,
-une part revenant à la collectivité, la surtaxe
-une part de redevances publiques destinée à l'Agence de l'Eau,
-ainsi que la TVA.

Que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement, les parts fermière et communale se décomposent en deux parties :
-une part fixe (l'abonnement)
-et une part proportionnelle au nombre de m^3 consommés ou à la pollution rejetée.

Etant donné le contexte économique général, il est proposé concernant la part communale (surtaxe) des services eau et assainissement pour l'année 2026, de conserver les tarifs 2025 selon les éléments ci-après :

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251124-2025_158AR-DE

SURTAXE BUDGET EAU 2026 : TVA = 5,5%

1) Part fixe : Abonnement

Tarif semestriel applicable aux clients selon le diamètre du compteur :

Compteur	€ HT
DN 15	7,90
DN 20	9,54
DN 25	14,06
DN 30	19,68
DN 40	20,78
DN 50	50,04
DN 60	61,28
DN 65	61,28
DN 80	109,06
DN 100	114,68
DN 150	131,56
DN 300	176,50

2) Part proportionnelle : Consommations d'eau en m^3

Clients de toute nature :

- De 1 à 50 000 m^3 : 0,697 €HT/m^3
- De 50 001 m^3 à 600 000 m^3 : 0,664 €HT/m^3
- 600 001 m^3 et plus : 0,557 €HT/m^3

SURTAXE BUDGET ASSAINISSEMENT 2026 : TVA = 10%

1) **Part fixe** : Abonnement

Tarif semestriel : 23,06 €HT

2) **Part proportionnelle** : Consommations en m^3 (ou Volumes rejetés en m^3 pour les usagers sous convention)

Tous les abonnés : 0,6468 €HT/m^3

Avec un coefficient de dégressivité qui s'applique sur les volumes de la façon suivante

De 1 à 6.000 m^3	1,00
De 6.001 à 12.000 m^3	0,90
De 12.001 à 24.000 m^3	0,80
De 24.001 à 50.000 m^3	0,70
De 50.001 à 75.000 m^3	0,60
De 75.001 à 100.000 m^3	0,50
Plus de 100.001 m^3	0,40

3) **Autres tarifs**

- Dépotage et traitement des matières de vidange : 5,16 € HT/m^3

- Réception, déshydratation, hygiénisation et valorisation des boues liquides issues de stations d'épuration de communes extérieures : 5,20 € HT/m^3

Le dossier a été présenté à la commission finances réunie le 4 novembre.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251124-2025_158AR-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, avec 21 voix POUR et 2 voix CONTRE (THOMAS Pierre-Yves et BOUSSARD Laure) :

- ***Se prononcent favorablement sur cette proposition de tarifs eau et assainissement collectif – part collectivité pour l'année 2026.***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251124-2025_158AR-DE